



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8th Avenue SW, bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P 3M3
Télécopieur pour l'envoi des soumissions :
403-292-4475

MODIFICATION À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités du contrat demeurent les mêmes.

Commentaires

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
635, 8th Avenue S.W., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P 3M3
Télécopieur pour l'envoi des soumissions :
403-292-4475

Sujet Bois de feu – Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers		
N° de l'invitation - 5P420-15-5031/A	N° de la modification : 01	Date: juin 29, 2015
N° de référence de SEAG - PW-15-00684662		
L'invitation prend fin –		
À - 14 h	Le - 02 juillet 2015	Fuseau horaire – heure avancée des Rocheuses (HAR)
Destinations des biens, services et construction : Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers		
Adresser toute demande de renseignements à : Joanne Cuthbert		
N° de téléphone : (403) 292-4558	N° de télécopieur : (403) 292-4475	Adresse courriel : joanne.cuthbert@pc.gc.ca

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Par les présentes nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.	
Nom du fournisseur ou de l'entreprise	
Adresse	
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Titre	
Signature	Date



Cette modification n° 1 vise à :

- 1). Répondre à la question du soumissionnaire :**
- 2). Modifier l'annexe A – Besoin lié à la demande d'offre à commandes :**

1). Répondre à la question/aux questions du soumissionnaire

Question n° 1

« Le bouleau est le seul bois de feuillus figurant dans le mélange requis; quel est le pourcentage de bouleau requis? »

Réponse n° 1

10 pour cent.

Question n° 2

« En tenant compte des coûts de transport et de la maximisation de la capacité, quel serait le volume minimal requis pour les commandes subséquentes? »

Réponse n° 2

Deux cordes de bois.

2). Modifier l'annexe A – Besoin lié à la demande d'offre à commandes

Supprimer l'annexe A – Remplacer toute la partie Besoin par ce qui suit :

ANNEXE A – BESOIN

Fournir et livrer du bois de feu, incluant la main-d'œuvre, la supervision, le savoir-faire, les outils, l'équipement et le transport, au terrain de camping Illecillewaet, au terrain de camping du Ruisseau-Loop et au Centre de découverte du Col-Rogers, situés dans le parc national des Glaciers, ainsi qu'au bloc One Mile et à l'aire de pique-nique Monashee, dans le parc national du Mont-Revelstoke, pour le compte de Parcs Canada, et ce, sur demande pendant la durée de l'offre à commandes, conformément à la portée des travaux décrite ci-après.

Chaque soumissionnaire devra signer une attestation selon laquelle le bois fourni provient d'une source légale.

Volume minimal de deux (2) cordes de bois par commande subséquente.

Portée des travaux

1. Le bois à brûler devra être livré dans les remises à bois couvertes ou aux emplacements désignés des sites suivants :
 - terrains de camping Illecillewaet et du Ruisseau-Loop (remises à bois couvertes), et Centre de la découverte du Col-Rogers (site désigné pour la livraison de bois), situés au parc national des Glaciers;
 - Le bloc One Mile (site désigné pour la livraison de bois); et l'aire de pique-nique Monashee (site désigné pour la livraison de bois); situés au parc national du Mont-Revelstoke.



Remarque – L'entrepreneur sera dirigé vers les sites désignés pour la livraison de bois situés au Centre de la découverte du Col-Rogers, au bloc One Mile du Mont-Revelstoke et à l'aire de pique-nique Monashee lors de la première livraison à ces endroits.

2. Le bois doit avoir été séché et être livré sec, fendu et coupé à une longueur adéquate pour le foyer (longueur d'environ 15 à 20 pouces, diamètre maximal de 8 pouces).

3. Les remises à bois couvertes des terrains de camping Illecillewaet et du Ruisseau-Loop sont conçues de manière à ce qu'un camion de livraison puisse s'y approcher de reculons et faire basculer le bois de feu dans les remises. Si un soumissionnaire prévoit utiliser un véhicule qui ne peut pas faire basculer directement le bois dans les remises, le bois devra être lancé manuellement dans la partie couverte de la remise. Aucun débris ne doit être présent dans l'espace autour des remises à bois après les livraisons. L'entrepreneur sera responsable de ramasser les copeaux de bois, les morceaux d'écorce, les branches et tout autre débris directement devant les boîtes à bois et dans la zone environnante.

4. Le bois vert n'est pas accepté. Si des dosses composent en partie le bois fourni, leur qualité devra être approuvée par le chargé de projet au début de la saison. Le bois qui n'a pas été fendu ou qui dépasse les dimensions précisées au point 2 ne sera pas accepté.

5. Le bois de feu doit être constitué de bois de feuillus et de bois de résineux. Les essences d'arbres suivantes sont acceptées : sapin, pruche, pin, épinette et bouleau. Chaque corde de bois doit contenir au minimum 10 % de bouleau (bois de feuillus).

6. Le bois provenant de l'extérieur de la Colombie-Britannique doit être écorcé ou traité à la chaleur.

7. Le bois doit être livré dans le **24** heures suivant un appel aux sites précisés par le chargé de projet ou la personne désignée qui passe la commande.

8. La quantité minimale de bois pouvant être livrée est d'une corde. Cependant, l'entrepreneur pourrait parfois avoir à livrer jusqu'à neuf cordes en une seule journée.

9. Une corde correspond à 128 pieds cubes, mais si le bois est livré pêle-mêle (voir la note I), son volume devra être 30 % plus élevé.

Note I. Bois pêle-mêle : un volume de 168 pieds cubes correspondra à une (1) corde.

10. La livraison doit être faite entre 9 h et 21 h (HNP) de manière à ne pas déranger les campeurs.

11. Les factures doivent comprendre les éléments suivants :

- a. Quantité (nombre de cordes) livrée à chaque site;
- b. Date et numéro de la commande;
- c. Nom du chargé de projet ou de la personne désignée qui a passé la commande;
- d. Dates et lieux de livraison.

Les reçus de livraison peuvent être glissés sous la porte au poste d'accueil du terrain de camping Illecillewaet.

12. Les factures peuvent être déposées ou postées au Centre administratif des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, à l'adresse suivante :

Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers
Agence Parcs Canada
Immeuble du bureau de poste
301B – 3rd Street West
Boîte 350
Revelstoke (Colombie-Britannique) V0E 2S0



13. L'entrepreneur doit posséder un répondeur ou une boîte vocale afin de pouvoir recevoir des commandes ou des instructions en tout temps. Lorsque l'entrepreneur reçoit une commande sur son répondeur ou sa boîte vocale, il doit communiquer avec le demandeur par téléphone, télécopieur ou courriel afin de confirmer qu'il a reçu la commande.

14. L'entrepreneur doit avertir le chargé de projet ou la personne désignée de toute difficulté liée à la livraison de commandes. Il est possible de le faire de 8 h 30 à 16 h 30 (HNP), du lundi au vendredi.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.